

Axe 3

Documentation des pratiques

Renforcer la pertinence, la coordination, l'efficacité et l'efficacité de la documentation des progrès de la mise en œuvre de l'Agenda 2030

(cible internationale 17.19)

La mise en œuvre de l'Agenda 2030 implique une documentation cohérente et transparente de la situation dans le canton et de l'action de l'État. Il nécessite aussi une concertation et une collaboration avec les autres Cantons, les Communes et la Confédération ainsi qu'un partage en termes de connaissances et de bonnes pratiques. Tout ne doit pas être documenté de manière exhaustive. A nouveau les enjeux sont ceux de la priorisation et de la coordination entre les acteur-trice-s en charge de faire remonter les informations.

Globalement, il s'agit de favoriser l'harmonisation des méthodes et de soutenir les services dans le suivi de leurs politiques publiques en lien avec l'Agenda 2030, de poursuivre le monitoring des progrès réalisés en matière de durabilité à l'échelle cantonale et intercantonale et, enfin, de réaliser un état des lieux impliquant les principales politiques sectorielles concernées par l'Agenda 2030.

Dans ce but, ce troisième axe transversal propose trois actions :

- **Action 9: Indicateurs cantonaux**
- **Action 10: Indicateurs intercantonaux**
- **Action 11: État des lieux**





Action 9: Indicateurs cantonaux

Renforcer les échanges entre les responsables des indicateurs thématiques, dans le but de favoriser l'harmonisation de leurs méthodes et de soutenir les services dans le suivi de leurs politiques publiques en lien avec l'Agenda 2030

Contexte et besoin identifié

De nombreux indicateurs sont maintenus à jour pour documenter les politiques publiques qui participent à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2030. Pour que les efforts consentis puissent produire des indicateurs utiles au pilotage des politiques publiques, une coordination est nécessaire. Cela doit favoriser leur efficacité et leur efficacité.

Réponse proposée

Le Bureau de la durabilité (BuD) propose un accompagnement aux services qui souhaitent participer à des espaces de dialogue entre les spécialistes-métier des indicateurs. Les expert-e-s qui s'y rencontrent partagent leurs expériences, harmonisent leurs méthodes, s'accordent sur des bonnes pratiques et génèrent des synergies dans leurs actions. Ces espaces de dialogue entre expert-e-s ciblent en premier lieu les indicateurs stratégiques relatifs au suivi de politiques publiques. Ils peuvent aboutir à des solutions également utiles au pilotage interne, mais n'intègrent en principe pas les indicateurs financiers. Les aspects climatiques sont traités en partenariat avec l'Unité du Plan climat. Statistique Vaud (StatVD) participe à ces échanges comme référent en matière de qualité et de procédures statistiques.

Objectifs

- Renforcer la pertinence, l'efficacité et l'efficacité des pratiques de documentation existantes.
- Créer une systématique et améliorer la coordination des pratiques des services.
- Favoriser la prise en compte des indicateurs dans le pilotage des politiques publiques.

Résultats attendus

- Les producteurs-trice-s d'indicateurs renforcent leur coordination, harmonisent leurs méthodes, s'assurent de la pertinence des indicateurs documentés et utilisent un hébergement centralisé pour stocker leurs données.
- Les spécialistes-métier portent régulièrement à l'attention des chef-fe-s de service et de département des rapports synthétiques pour le pilotage des politiques publiques.
- L'amélioration de l'efficacité réduit le coût du monitoring et du controlling et le maintien des connaissances est garanti en interne de l'ACV.

Publics cibles

- Spécialistes-métiers (producteurs d'indicateurs)
- Chef-fe-s de services et de département

Porteurs

- Bureau de la durabilité (accompagnement)
- Statistique Vaud (réfèrent technique)
- Unité du Plan climat (en appui)



Action 10 : Indicateurs intercantonaux

Poursuivre le monitoring des progrès réalisés en matière de durabilité à l'échelle intercantonale

Contexte et besoin identifié

Le territoire vaudois évolue au cours du temps sur toute une série d'aspects qui touchent à la durabilité. Pour avoir une vue d'ensemble, déceler les tendances et communiquer, il est important de pouvoir suivre ces évolutions dans le temps (monitoring) et de pouvoir les comparer à celles d'autres collectivités (benchmarking). Pour ce faire, une approche coordonnée avec les autres collectivités publiques de Suisse existe. Sous l'égide des offices fédéraux de la statistique (OFS), de l'environnement (OFEV) et du développement territorial (ARE), le Cercle indicateurs (CI) réunit 19 Cantons et 19 Villes dans l'optique de développer et mettre en œuvre des indicateurs de durabilité comparables pour les collectivités publiques. Le Bureau de la durabilité y participe depuis 2003. Les enjeux sont ceux de l'harmonisation des méthodologies et du partage des coûts.

Réponse proposée

Le Canton de Vaud participe à l'actualisation et à l'amélioration continue du CI, en cherchant à s'assurer de la cohérence entre le set d'indicateurs proposés et l'Agenda 2030 cantonal, en visant à optimiser le processus de documentation, et en étant attentif à la valorisation des résultats obtenus aussi bien auprès des décideur-euse-s que du grand public. Il bénéficie ainsi des échanges sur les bonnes pratiques et maintient une veille méthodologique. L'un des moyens d'y parvenir est de rejoindre le comité consultatif stratégique, qui soutient l'ARE et l'OFS dans leurs réflexions.

Objectifs

- Documenter la situation du Canton en matière de durabilité et son évolution dans le temps d'un point de vue intercantonal.
- Maintenir une coordination intercantonale, afin d'assurer la comparabilité des données.
- Fournir une base utile pour la communication et la compréhension de l'Agenda 2030 aux décideur-euse-s et à la population.

Résultats attendus

- Le BuD documente, de manière régulière, les relevés du Cercle des indicateurs.
- Le BuD participe au groupe de travail intercantonal pour l'adaptation et l'amélioration de la démarche Cercle des indicateurs.
- Le BuD valorise les résultats des relevés annuels en termes de communication interne et externe.

Publics cibles

- Spécialistes-métiers
- Chef-fe-s de services et de départements

Porteurs

- Bureau de la durabilité



Action 11 : État des lieux

Réaliser un état des lieux impliquant les principales politiques sectorielles concernées par l'Agenda 2030

Contexte et besoin identifié

Il apparaît aujourd'hui que les résultats des engagements pris dans les Programmes de législatures successifs restent peu valorisés car peu documentés en matière de durabilité. Les différents départements et services de l'ACV ont pourtant mis en place de nombreuses politiques publiques et actions qui contribuent aux objectifs de durabilité, sans que les décideur-euse-s politiques ou le public ne disposent d'une vue d'ensemble.

Réponse proposée

Il est proposé que dans le cadre de l'établissement des bilans de législature, les services soient enjoins à documenter leurs réalisations en matière de durabilité. Le Bureau de la durabilité (BuD) élabore en partenariat avec la Chancellerie un instrument qui facilite la contribution des services à cette démarche et permet de valoriser l'action de l'État de Vaud. Le périmètre et le degré de détails (général ou sélectif) seront fixés par le ou la Chancelier-ère.

Objectifs

- Disposer d'un état des lieux de la mise en œuvre de la durabilité par les principales politiques sectorielles concernées en particulier au travers de la réalisation des mesures du Programme de législature.
- Permettre au Conseil d'État de prioriser les décisions politiques afin d'accélérer la mise en œuvre de la durabilité.
- Permettre au Conseil d'État d'élaborer des actions correctives là où des potentiels sont identifiés.
- Renforcer l'image positive du Canton de Vaud.

Résultats attendus

- La Chancellerie publie dans le bilan de législature un état des lieux des réalisations en matière de durabilité, en particulier celles obtenues au travers de la mise en œuvre des mesures du Programme de législature.
- Les services identifient des potentiels d'amélioration et le BuD est sollicité pour proposer des correctifs.
- L'exemplarité vaudoise en matière de durabilité est connue, reconnue et rendue plus visible.

Publics cibles

- Chef-fe-s de services

Porteurs

- Chancellerie
- Bureau de la durabilité (en appui)